

# Notes et remarques

Autor(en): **Nicol, Jean jaques Joseph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **3 (1900)**

Heft 123

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249855>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser

à la rédaction du  
Pays du dimanche

à  
Porrentruy

TÉLÉPHONE

# LE PAYS

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser

à la rédaction  
Pays du dimanche

à  
Porrentruy

TÉLÉPHONE

## DU DIMANCHE

LE PAYS 27<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

27<sup>me</sup> année LE PAYS

### NOTES ET REMARQUES

DE

Jean Jacques Joseph Nicol

cordonnier, bourgeois de Forrentruy.

1757-1771

1795-1809

(Suite).

Stoffet, domestique au moulin des Vauches est tombé du haut du grenier et a été tué sur le coup, le 29 août, vers les deux heures après-midi: il était de Cœuve.

M. Schumacher le fils ( ) s'est marié à Boncourt avec une fille de Miécourt nommée Froté, le 25 septembre.

La Majouche Voisard s'est mariée le même jour en Alsace.

Mon frère Pierre Joseph Nicol s'est marié avec une fille de Genève, le 1<sup>er</sup> octobre 1770 jour de la St Germain.

Une veuve est morte presque subitement chez Berger soldat: elle n'a été malade que quelques heures.

Germain domestique chez M. de Gléresse, est décédé à Bressaucourt le 11 octobre, le jeudi, vers une heure du matin: il était de Bressaucourt.

Etienne du magasin au sel, né à Courtemanche, s'est marié en secondes noces avec la servante de chez Raspieler le 15 octobre.

(\*) Joseph Antoine Schumacher, alors secrétaire de la Chambre des finances; devenu secrétaire du conseil intime en remplacement de Renggier (1791), accompagna le prince évêque dans son émigration, et remplit les missions les plus délicates jusqu'à la sécularisation définitive des principautés ecclésiastiques par la paix de Lunéville. Il continua ses services au prince évêque François Xavier de Neveu jusqu'à sa mort.

Feuilleton du Pays du Dimanche 21

LES

## Cantiques d'Yvan

PAR

M. DU CAMFRANC

On n'aurait pas reconnu l'élégant comte de Ruloff dans ce joueur malheureux, qui arpenta sa chambre dans une marche fébrile. L'existence folle qu'il menait, et qui laissait sur son visage sa trace, plus visible de jour en jour, se lisait très marquée sur son front, plissé, en cet instant, de rides profondes.

C'était bien le masque d'un viveur, avec ses yeux creux, et ses cheveux qui commençaient à devenir clairs sur les tempes; sa cravate était dénouée sur son col ouvert, et le beau plastron gommé de sa chemise était tout froissé et dé-

Tendon fils s'est marié le 16 octobre avec une vieille servante, lui-même n'étant âgé que d'environ vingt ans.

Le bon grain se vend deux livres quinze sols en moyenne, et même quelques sols de plus; les pommes de terre dix sols le penal; les raves jusqu'à vingt-quatre sols le sac; les choux jusqu'à six livres le cent; le beurre jusqu'à sept sols six deniers la livre. Enfin, il fait bon vivre quand on a de l'argent assez. En un mot tout est cher. Dieu soit loué!

M. l'abbé Chay a pris le rochet à la place de M. Ulmann prêtre de St-Michel, quoique celui-ci ne soit pas mort. Messire Chay ne tire aucun salaire; mais il remplace ce vieux bonhomme qui n'est plus en état de faire son service, et il sera le premier qui entrera au chapitre.

Réné de Delle s'est marié avec la fille ainée de Prudon meunier dans notre ville, vers le 22 octobre.

La vieille sage-femme nommée Jollat est décédée à l'hôpital le 1<sup>er</sup> novembre 1770, le jeudi.

M. le chevalier de La Brèche est décédé le 8 novembre, le jeudi.

Un homme du côté de Lucelle a eu la jambe écrasée par un bois; amené à l'hôpital le mardi 13 novembre, il est mort aussitôt.

Le premier marché qui s'est tenu le lundi à Porrentruy a eu lieu le 12 novembre 1770, principalement pour les grains.

La femme de Jollat coutelier, sage-femme, est décédée chez son fils le 9 décembre, un dimanche matin.

M. Maillat le fils a été mis en prison à la tour Réfousse pour trois jours, comme soi-disant convaincu d'avoir brisé des vitres à l'avocat Guélat le jeune, et de l'avoir battu. Le procès a coûté environ quatre louis d'or, que Maillat doit payer.

fraichi par la trop longue séance du joueur devant le drap vert des tables.

Pourquoi donc s'était-il ainsi jeté dans la mêlée, avec cette furie aveugle? Il ne se corrigerait donc jamais? Il perdrait donc toujours toute maîtrise sur lui-même? Tenir une fortune et la perdre l'instant d'après. Qu'il avait été stupide, insensé! Comme un écuyer éperdu, qui ne sait plus maîtriser sa monture, il s'était littéralement emballé. Eh bien! à présent qu'il s'était brisé les os, comment se tirer de ce mauvais pas? Allait-il recommencer à s'humilier, à tendre la main, comme un loqueteux implorant pour des sous. En somme, il n'était plus qu'un pauvre en habit de drap fin. Que de misère cachait son élégant costume!

En ce moment il se disait à lui-même de rudes vérités, et des larmes de dépit étaient bien près de monter dans ses yeux brûlés. De la poitrine du comte de Ruloff s'échappa un profond soupir. Il demeurerait comme anéanti.

Ah! quelle était sa vie! on le croyait heu-

La fille Notary la jeune, et la fille Munier sœurs entrées le 16 décembre chez les Annonciades pour y demeurer.

Le 20 décembre on a crié *au feu!* chez le marguillier L'hoste; on ne tira rien qu'un coup, et le château tira pour le feu qui était chez Grevillat (Varé) hors de ville. Cependant le tout fut éteint sans beaucoup de suites, et on ne tira qu'un coup.

1771

M. Léonard Metthuat chapelier, et Douze des Gagneurs, est décédé le mercredi 9 janvier.

Franz Freléchoz ci-devant élu est décédé le 12 janvier, un samedi soir.

Matthias Hantz vitrier, est devenu Douze des Gagneurs en place de Metthuat. Il a été nommé Douze au *Boeuf* ( ) le mardi 15 janvier.

La sœur Farine Annonciade, camarade de la sœur Marie Madeleine est décédée le 31 janvier.

Un frère portier des Jésuites est décédé le 2 février: il ne fut malade que trois jours.

Henri Joseph Coulon boulanger, est décédé le 9 février, le samedi, vers les deux heures du matin.

La fille Notary est sortie du couvent des Annonciades le premier jour de février: elle y était entrée comme postulante le 16 décembre 1770.

Jean Boll, cabaretier et tonnelier a fait un décret en janvier 1771: on perd à lui quatre mille cinq cents livres.

Remigi suisse, s'en est retourné dans son pays parcequ'il ne pouvait plus subvenir à son existence, à cause de la cherté: il était tout réduit.

On a permission de manger de la viande un mois cette année ci.

(\*) Au bas de la rue de Annonciades, actuellement l'Hôtel suisse.

reux! on admirait sa suprême élégance quand il flânait sur les boulevards. Malgré le lamentable état de ses finances, il donnait de grands dîners, et les convives vidaient, en l'honneur de l'amphytrion, les coupes de champagne.

D'un bond il s'était levé et avait repris sa marche fébrile à travers la chambre. Sa voix devenait sifflante et amèrement ironique:

— Oui, je m'amuse... Il est bien convenu que se coucher à l'aube, que se lever quand les globes électriques s'allument est une vie de délices! Quel bonheur que de perdre son argent et sa santé dans des parties extravagantes! Quel plaisir que d'acheter des chevaux et de les revendre à perte! Quelle joie que de payer des soupers fins à de soi-disant amis, qui ne sont que de grugeants parasites!

Imbécile que je suis!

Il s'approcha de la fenêtre, et s'accoudant à la barre d'appui du balcon, il regarda le parc entourant l'hôtel, et, là-bas, la mer lointaine.

Une fraîcheur exquise arrivait des grèves; et,